

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/10/2024

Date de convocation et d'affichage : 22/10/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-huit octobre à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSEON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe.

Excusés : BARRE Damien

Absents : PHILIBERT Carine

Procuration : BARRE Damien à AUROUX François.

Josianne ANGE a été élue secrétaire de séance.

INTITULÉ	VOTE
Encadrement du remboursement des frais de transport, des frais de repas et d'hébergement engagés par les personnels dans le cadre de déplacements temporaires liés à une mission	UNANIMITE
Conclusion d'un marché subséquent pour la réalisation d'études préliminaires dans le cadre de l'accord cadre pour l'aménagement de la rue de la Vallée et de ses espaces publics adjacents	UNANIMITE
Conclusion d'un marché subséquent pour une mission de maîtrise d'œuvre en infrastructure dans le cadre de l'accord cadre pour l'aménagement de la rue de la Vallée et de ses espaces publics adjacents	UNANIMITE
Sollicitation d'une subvention auprès du Département de la Drôme pour l'aménagement de la rue de la Vallée et de ses espaces publics adjacents	UNANIMITE
Sollicitation d'une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour l'aménagement de la rue de la Vallée et de ses espaces publics adjacents	UNANIMITE
Sollicitation d'une subvention auprès de Valence Romans Agglomération pour l'aménagement de la rue de la Vallée et de ses espaces publics adjacents	UNANIMITE
Sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour l'aménagement de la rue de la Vallée et de ses espaces publics adjacents	UNANIMITE

• **DECISIONS DU MAIRE**

- Droit de préemption urbain

DATE	PARCELLE	PROPRIETAIRE	ADRESSE TERRAIN	M²	PREEMPTION	
					OUI	NON
08/07/24	ZM227	BERTRAND Jérôme et JAMAI Ibtissem	115, allée de Chabrillan	847		X
18/07/24	C350	DREPTIN Romain et GENNARO Cécile	142, impasse des Aulnes	564		X
30/07/24	ZH103 et 124	SCI HERLO	Les Petits Théomes	1306		X
30/07/24	E1619	PEREIRA Didier et FRANC Sylvie	220, montée des Genêts	1483		X
06/08/24	E1044 et 1045	FERRADOU François et JUGE Céline	7, passage des Remparts	769		X
08/08/24	ZM434	FERNANDEZ Léo et	15, impasse de l'Esgoude	403		X

Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire

		VAN BEEK Sarah				
05/09/24	ZM435, 436, 437, 438 et 439	BOISSET Mireille	Impasse de l'Esgoude	1399		X

• **QUESTIONS DIVERSES**

Sylvie MANGIONE informe de l'augmentation de la participation communale pour la prévoyance des agents au 01/01/2025 à 7 € au lieu de 5 € actuellement. C'est une obligation.

Jean-Luc COMBRISSE souhaite revenir sur la route des Collines, dernièrement il y a eu un article erroné sur le Mag de Clérieux qui est paru. Les coussins berlinois sont conformes à la réglementation.

Pour les panneaux de limitation de tonnage pour la route des Collines. Le panneau type B13 est également conforme et complété de son arrêté.

Agnès BABILLON demande si au regard de la situation budgétaire actuelle, nous savons s'il va y avoir des coups de rabots sur les financements ? Fabrice LARUE répond que rien n'est prévu au niveau de l'agglomération et du département pour l'aide aux communes. Le plus impactant sera la Région et l'Etat.

Fabrice LARUE ajoute que la prochaine cérémonie est à 11H00.

Nicolas ROUX souhaite revenir sur les erreurs dans les articles de François AUROUX :

- Le ping-pong est bien ouvert à tous les enfants pas seulement à ceux de l'école publique.
- Pour le projet pédagogique sur le cinéma ce n'est pas l'école publique mais l'école privée.

Concernant la fête de la science, M. SALATA est-il exempt de demander une occupation du domaine public à la mairie lorsqu'il occupe le parking de la bibliothèque ? De plus, est-il autorisé à pénétrer dans les écoles sur le temps scolaire et effectuer des installations sans prévenir la commune ?

Détail de ces échanges dans le procès-verbal qui sera publié après sa validation lors de la séance suivante sur le site internet de la commune et en mairie.

Séance levée à 19H45